



Le 2 octobre 2024

Unité-Magistrats dit STOP aux attaques contre le Ministère Public de Polynésie française

La section syndicale Unité-Magistrats de Papeete entend réagir à la nouvelle attaque dont le ministère public est victime à travers le communiqué de presse de l'avocat parisien de M. Oscar TEMARU.

Elle indique que le procureur général près la cour d'appel de Papeete a exercé le droit de rectification dans les termes de l'article 12 de la loi du 29 juillet 1881 pour rappeler l'indépendance du ministère public.

Unité-Magistrats dénonce la mise en cause nominative de magistrats du parquet par cet avocat qui feint d'ignorer le caractère indivisible du ministère public.

Notre syndicat déplore la volonté d'intimidation dirigée contre ces parquetiers et d'instrumentalisation du ministère de la justice.

Ces manœuvres concourent à jeter l'opprobre sur nos collègues pour ternir l'image de l'institution judiciaire.

Elles visent à remettre en cause les pouvoirs dévolus par la loi aux membres du ministère public.

Elles participent au harcèlement révélé par Unité-Magistrats dans son communiqué du 2 juin 2024.